

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE GOLF POMPIERS ET PERSONNELS DU SDIS

Vendredi 11 novembre 2022

Programme :

8h00 : accueil et petit déjeuner

9h00 - 10h00: départ de la compétition en fonction des index

14h30 : repas et remise des prix

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

I – Généralités

Le championnat départemental de golf des sapeurs-pompiers de Gironde est une compétition ouverte à tous les adhérents de l'Union Départementale à jour de leur cotisation 2022, de leur licence FFGOLF et de leur certificat médical et aux accompagnants, à jour de leur licence FFGOLF et de leur certificat médical.

II – Règles sportives :

Les règles de jeu applicables sont celles de la Fédération Française de Golf.

Sont établis :

- un classement stableford brut et un classement stableford net pour les sapeurs-pompiers, personnels du SDIS et retraités.
- un classement stableford brut et un classement stableford net pour les accompagnants.

III – Déroulement de l'épreuve

Le championnat départemental 2022 se déroule sur le golf de Gujan-Mestras.

La compétition est déclarée à la FFGolf.

Les 3 premiers de chaque classement sont récompensés.

Le titre de champion départemental est décerné au premier du classement stableford brut sapeurs-pompiers, personnels du SDIS et retraités.

IV – Inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par SMS au 06.58.55.43.51 jusqu'au 15 octobre 2022.

Le prix de l'inscription inclut le green-fee, les droits de jeu (5€) et une participation pour les récompenses (5€).

Le tarif du green-fee plein tarif est de 44€ pour les non-abonnés. Les différentes réductions des cartes de fidélité sont applicables.

Le paiement se fait auprès du Golf de Gujan- Mestras avant la compétition à la remise des cartes de scores.

V – Récompenses

Les lots pour les sapeurs-pompiers, personnels du SDIS et retraités sont financés par les inscriptions et l'UDSP33.

Les lots pour les accompagnants sont financés uniquement par les inscriptions.

Les vignobles Peyruse offrent des lots pour tous les classements.

